

La casse organisée des services publics

Au plus fort de la crise, le président de la République et ses ministres n'ont eu de cesse de répéter que la France résistait mieux que d'autres pays grâce à son « modèle social ». Un hommage aux services publics qui cache mal une politique qui, depuis des années, en sabre les fondements.

Gérard ASCHIERI, ancien secrétaire général de la FSU *

* Fédération syndicale unitaire.

Les services publics semblent une dimension incontournable du paysage social, économique, voire culturel français: n'a-t-on pas disserté, il y a peu encore, sur les « services publics à la française »? Chaque fois qu'une catastrophe naturelle frappe une région, on ne manque pas d'entendre les hommages rendus à ces services publics et à leurs agents qui ont su faire face avec efficacité.

Pourtant l'importance et les missions les plus essentielles des services publics sont, depuis longtemps, remis en cause par une politique qui, finalement, les réduit à un rôle de filet de sécurité, offrant un service de base de plus en plus médiocre à ceux qui ne peuvent pas se payer mieux.

Cette politique oublie que les services publics ont en charge l'intérêt général, au sens le plus large du terme, et qu'ils ont pour rôle d'assurer à tous et partout l'effectivité de l'accès à un certain nombre de droits fondamentaux, comme la santé, l'éducation, la justice, la sécurité mais aussi la communication, la mobilité, l'information, la culture, etc., ce qui leur confère d'ailleurs une responsabilité éminente en termes d'égalité et d'aménagement du territoire. Ils oublient leur dimension démo-

cratique et le ciment « social » qu'ils peuvent constituer.

La première traduction de cette politique réside bien sûr dans la restriction des moyens, les coupes claires, notamment en matière de personnels: elles se sont accentuées ces dernières années, alors que se développait une politique fiscale qui appauvriissait l'Etat et les collectivités, pour enrichir encore un peu plus les plus riches: d'un côté on déshabille les services publics dont le rôle redistributif est considérable (supérieur, selon une étude de l'Insee, à la redistribution en termes monétaires), de l'autre on réduit la portée de l'impôt sur le revenu au détriment même de la redistribution. Comment s'étonner alors de l'explosion des inégalités?

Absents là où les besoins sont criants

Cette réduction des moyens se traduit bien sûr par celle du champ des services publics, avec l'abandon de missions ou de zones géographiques entières (que l'on pense par exemple à la disparition de La Poste ou de l'hôpital public de certaines zones rurales), au nom d'une conception étroite de la rentabilité ou de l'efficacité. Elle se

traduit également par l'externalisation ou la privatisation de certaines missions jugées non essentielles (voir la sous-traitance, à l'étranger, de certaines fonctions de secrétariat médical par des hôpitaux publics). Mais, plus généralement, elle a pour conséquence une difficulté croissante des services publics à accomplir correctement leurs missions, à un moment où les besoins ne cessent de s'amplifier du fait de l'explosion des difficultés sociales et des inégalités (que l'on songe, par exemple, au système scolaire de plus en plus en difficulté face au noyau dur de l'échec scolaire). Or cet appauvrissement des services publics touche d'abord les zones les plus en difficulté, celles qui justement auraient besoin d'un effort exceptionnel en ce domaine, et qui n'ont droit qu'à des mesures « placebo »: il n'est qu'à entendre les élus ou les associations de ces quartiers

© PHOTO THÉQUE ROUGE - MILO





dits « difficiles » ou « sensibles », qui dénoncent leur abandon en matière de services publics : comment s'étonner alors de ces moments d'explosion qui courent d'une « banlieue » à l'autre ? Si les services publics en sont souvent la cible, le paradoxe n'est peut-être qu'apparent : au-delà des comportements de bandes, on peut émettre l'hypothèse que c'est parce qu'ils sont perçus de plus en plus comme défaillants, incapables de remédier aux inégalités et à la « ghettoïsation » de certains territoires, qu'ils sont ressentis comme des adversaires plus que comme des solutions aux problèmes.

La valse des privatisations

On ne peut s'en tenir à la réduction des moyens pour décrire l'offensive contre les services publics. Elle va de pair avec une autre dimension : la promotion

La « votation citoyenne » sur La Poste a été un moment fort et original. Elle a marqué une prise de conscience généralisée de l'enjeu des services publics et de la nécessité de ne plus « laisser faire ».

de la concurrence et du marché, à la fois à l'extérieur des services publics et en leur sein.

La dimension la plus évidente en est la privatisation de secteurs entiers : les télécommunications en ont été un des exemples emblématiques, et La Poste est en train de subir le même sort. Cette mise en concurrence est souvent instaurée au nom de l'Europe, mais il convient toujours de rappeler que ce sont les États eux-mêmes qui se sont accordés sur ces règles « européennes ». Et celle-ci s'accompagne, en fait, dans la plupart des services publics dits en « réseau » (électricité, transport ferroviaire, télécommunications...), d'un découpage des activités : d'un côté les réseaux eux-mêmes, qui constituent ce qu'on appelle un « monopole naturel » (on considère par exemple qu'il serait trop coûteux et absurde d'avoir plusieurs réseaux de transport de l'élec-

tricité ou plusieurs réseaux ferrés, et donc l'on admet qu'il y ait monopole mais le détenteur de ce monopole doit ouvrir ses réseaux à ses concurrents), de l'autre les services eux-mêmes et la distribution, qui doivent être ouverts à la concurrence : vous pouvez donc acheter votre électricité à EDF, Poweo, GDF, mais celle-ci sera transportée par le même réseau, celui d'ERDF. Dans ce cadre-là, on garantit au consommateur un service minimum, par exemple l'accès au réseau sur tout le territoire, ou un nombre garanti de jours de distribution du courrier, le reste dépendant de sa capacité à payer...

Conjointement, on met sur le même plan, et en concurrence, des services publics et des sociétés privées comme c'est par exemple désormais le cas, maintenant, pour le placement des chômeurs, avec d'un côté Pôle emploi, et de l'autre les sociétés d'intérim. Il en va de même – et le phénomène est bien connu – en matière d'hospitalisation ou d'école.

Un recul du « vivre ensemble »

Ce primat de la concurrence se traduit également, au sein des services publics eux-mêmes, par le développement de la mise en concurrence des services et des agents entre eux. Cela se concrétise par une gestion déconcentrée, à l'extrême, des services, et une remise en cause des garanties statutaires des personnels au profit d'une gestion arbitraire et individualisée, qui sont de nature à faire perdre de vue aussi bien l'intérêt général que l'objectif d'égalité de traitement. La loi LRU (« Liberté et responsabilité des universités ») est à cet égard significative : au nom de l'autonomie, elle institue un système de concurrence acharnée entre les établissements et de pouvoir accru du président en leur sein, au détriment à la fois de l'indispensable coopération en matière

de recherche et de formation des jeunes, de l'aménagement du territoire, de la démocratie universitaire et de l'effort convergent pour accroître le nombre de diplômés et lutter contre la sélection sociale.

Dans ce système l'utilisateur devient peu à peu client; d'ailleurs, dans certains services, on n'utilise plus que ce dernier terme. Or si, selon une formule consacrée, le « client est roi », l'utilisateur, lui, est citoyen, comme le rappelait il y a quelques années un rapport du Conseil d'Etat. Et remettre en cause cette dimension citoyenne des services publics, c'est remettre en cause ce qui leur permet de « faire société ». En outre, la réalité est que bien peu de « clients » ont les moyens d'être réellement rois, la plupart sont en réalité assujettis à des politiques qui ignorent, voire contredisent leur intérêt fondamental. L'exemple de la libéralisation de la carte scolaire est, à cet égard, édifiant: il s'est fait au nom de la liberté de choix. L'argument était que le système de sectorisation était régulièrement tourné par les familles les plus aisées, tandis que les autres voyaient leurs enfants enfermés dans leurs secteurs – ce qui était un constat exact; on a donc prétendu offrir à tous la liberté de choisir, en l'assortissant de quelques régulations (par exemple pour les handicapés, les boursiers, les fratries...). Mais c'était oublier que les familles, selon leur origine sociale et géographique, ne sont pas à égalité en termes de mobilité, à la fois pour des raisons financières, culturelles, et à cause de l'organisation des transports. C'était oublier aussi que vu le nombre de places disponibles, le pouvoir était donné, en fait, à certains établissements, ceux ayant une « bonne réputation » (en général à cause de l'origine sociale de leur public scolaire), plutôt qu'aux familles: en réalité ont d'abord profité de cette libéralisation une partie des familles (souvent celles qui

L'utilisateur devient peu à peu client. Or si le « client est roi », l'utilisateur, lui, est citoyen. Remettre en cause cette dimension citoyenne des services publics, c'est remettre en cause ce qui leur permet de « faire société ».

(1) <http://www.etats-generaux-du-service-public.fr>.

en profitaient déjà), qui ont pu choisir leur établissement, et une partie des établissements, qui ont pu choisir leurs élèves, tandis que les familles et les établissements qui n'avaient pas le choix voyaient leur situation se dégrader: un certain nombre d'établissements ont vu se réduire leurs effectifs, mais surtout la mixité sociale de ces effectifs, avec tout ce que cette dernière dimension implique en termes d'échec scolaire accru, et de recul du « vivre ensemble ».

L'amorce d'un vaste débat national

Réduction des moyens, démantèlement des services publics, développement de la concurrence n'ont cessé, ces dernières années, de susciter des luttes dans de multiples secteurs: luttes locales autour d'un hôpital, d'une maternité ou d'une école qu'on ferme, mouvements nationaux contre les suppressions de postes ou les « réformes » régressives. Ces luttes ont souvent été initiées par les personnels et leurs syndicats mais, de plus en plus, elles associent les usagers, surtout au plan local. En général défensives, elles intègrent cependant de plus en plus l'idée que la défense des services publics implique que l'on se préoccupe de leur amélioration, car ce sont leurs faiblesses qui justifient nombre d'attaques. Et l'idée que la question des services publics concerne l'ensemble des citoyens n'a cessé de progresser: la campagne pour la « votation citoyenne » sur La Poste en a été un moment fort et original: même si elle n'a pas abouti, elle a obligé le gouvernement à des concessions ponctuelles, et surtout elle a marqué une prise de conscience généralisée de l'enjeu des services publics et de la nécessité de ne plus « laisser faire »; elle a permis, de façon relativement nouvelle, malgré de multiples difficultés et hésitations, un travail commun d'ampleur entre syndicats, asso-

ciations, partis politiques et élus, et a suscité un véritable débat citoyen. Et elle a donné envie d'aller plus loin.

C'est le sens des « états généraux des services publics », lancés cette année par des syndicats (CGT-fonction publique, FSU, Solidaires), des associations, dont la LDH, et la quasi-totalité des partis de gauche. Il s'agit, dit l'appel, de « reprendre l'offensive idéologique sur le terrain du service public (et pas seulement de tel ou tel service public) ». L'idée est que le service public correspond à un choix de société, et qu'il n'est plus possible de se contenter de résister à la casse des services publics un à un: « Nous ne pouvons nous contenter de défendre un existant que nous voulons transformer, ni nous résigner à le faire dans le cadre d'un choix de société, par nature antagonique à l'essence du service public. »

Il s'agit donc de mener, ensemble, un vaste débat national autour de quelques axes « pour des services publics et une fonction publique du XXI^e siècle, efficaces et démocratiques »: se demander, ensemble, quels doivent être les champs des services publics et à quel niveau, quelles caractéristiques communes et quel contenu pour les missions incombant à l'ensemble des services publics pour servir l'intérêt général, quelle décentralisation et/ou déconcentration, quels rôles respectifs de l'Etat et des collectivités, quelle démocratie, quels financements... Le tout au travers de débats locaux, autour de comités créés à cet effet, et d'initiatives nationales (états généraux, manifestation nationale...). Ce processus a déjà donné lieu à la mise en place d'un certain nombre de comités locaux, dont une première rencontre, nationale, a eu lieu en mai. Un site Internet a également été créé⁽¹⁾. Les militants de la LDH y ont toute leur place, précisément parce que la question des services publics est d'abord une question de société et de citoyenneté. ●